



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

**Canadian Safety
and Security Program**

Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS)

Le 19 août 2014

Appel de propositions 2014-2015 - Journée de participation des intervenants



Led by Defence R&D Canada - Centre for Security Science

Canada

Avant de commencer...

- Vos questions peuvent être posées en tout temps.
- Les questions parvenant du webex seront répondues durant les pauses.
- Des sorties sont situées au fond de l'auditorium.
- Des toilettes sont situées sur la gauche et sur la droite du bureau du commissaire.
- Dîner
 - Une période de 1,5 heure a été prévue pour le dîner.
 - Une cafétéria se trouve de l'autre côté de la rue au sous-sol du 111, promenade Sussex.

Ordre du jour

TIME / TEMPS	SUBJECT /SUJET Theme / Thème	OPI / BPR
9 h 30 à 9 h 40	Allocution d'ouverture, processus d'appel de propositions	- Mark Williamson, DG, RDDC CSS - Daniel Lalonde, gestionnaire, Division des sciences de la défense , TPSGC.
9 h 40 à 10 h 15	Mises à jour du processus d'appel de propositions du PCSS - Changements au processus du programme - Exigences de présentation - Échéances/calendrier provisoire	- Ahmad Khorchid, RDCC CSS - Sofi Blazeski, RDCC CSS
10 h 15 à 10 h 45	Questions	Tous
10 h 45 à 11 h	Pause	
11 h à 11 h 45	Méthode et matrice d'évaluation du PCSS (synopsis et proposition intégrale) - Processus d'examen interne et externe - Processus d'évaluation - Critères d'évaluation obligatoires	- Ahmad Khorchid, RDDC CSS - Heather Palmer, TPSGC
11 h 45 à 12 h 15	Questions	Tous
12 h 15 à 13 h 45	Dîner	Tous
13 h 45 à 14 h 15	Processus et exigences en matière de passation des marchés - Énoncé des travaux (ÉDT) - Protocole d'accord (PA)	- Daniel Lalonde, TPSGC
14 h 15 à 14 h 30	Q et R reçues par l'autorité contractante de TPSGC avant la Journée de participation des intervenants	Tous
14 h 30 à 15 h 45	Questions	Tous
15 h 45 à 16 h	Mot de la fin	- Daniel Lalonde, TPSGC

Respect

Excellence

Intégrité

Leadership



Programme canadien pour la sûreté et la sécurité (PCSS)

Daniel Lalonde

Gestionnaire, Division des sciences de la défense
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Le 25 juillet 2014



Approche d'Approvisionnement éclairé de TPSGC



The Canadian Safety and Security Program's Mission

“To strengthen Canada’s ability to anticipate, prevent/mitigate, prepare for, respond to, and recover ...through the convergence of science and technology with policy, operations and intelligence”

« renforcer la capacité du Canada à réagir (anticipation, prévention, préparation, intervention et rétablissement) à des accidents graves, des catastrophes naturelles ou des actes terroristes et criminels par la convergence de la science et de la technologie (S et T) avec la politique, les opérations et le renseignement »

Résultats du PCSS

Résultat stratégique	Résultats à long terme	Résultats intermédiaires (3 à 5 ans)
<p>Le tissu socioéconomique canadien présente une résilience accrue aux événements en matière de sûreté et de sécurité publiques à l'échelle mondiale et au pays.</p> <p>« <i>Vies et moyens de subsistance</i> »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance dans l'économie : <i>Capacité d'adaptation et souveraineté économiques...</i> • Confiance dans le système : <i>Système robuste en matière de sécurité nationale, de renseignement et de gestions des urgences</i> • Confiance publique : <i>Les nouvelles menaces sont examinées...</i> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Politique axée sur les risques et sur les éléments probants 2. Praticiens engagés et protégés 3. Évaluation et transition rapides et efficaces de la technologie 4. Infrastructure résiliente 5. Frontières sécuritaires, mais ouvertes 6. Collectivités dynamiques

Portée opérationnelle et stratégique du PCSS

- Partenariats gouvernementaux, intergouvernementaux et intersectoriels incluant l'industrie et le milieu universitaire;
- Investissements découlant des évaluations des risques et de la capacité;
- Optimisation de l'expertise nationale et internationale;
- Participation des utilisateurs finaux et des intervenants;
- En appui aux plans et aux accords de préparation et d'intervention *nationaux* et *fédéraux*;
- Analyse et conseils fondés sur des éléments probants pour appuyer les politiques, les règlements, les opérations et les renseignements, incluant les normes et les codes; et
- Transition technologique vers des capacités durables.

Mise en œuvre des programmes – Conçue pour atteindre un équilibre

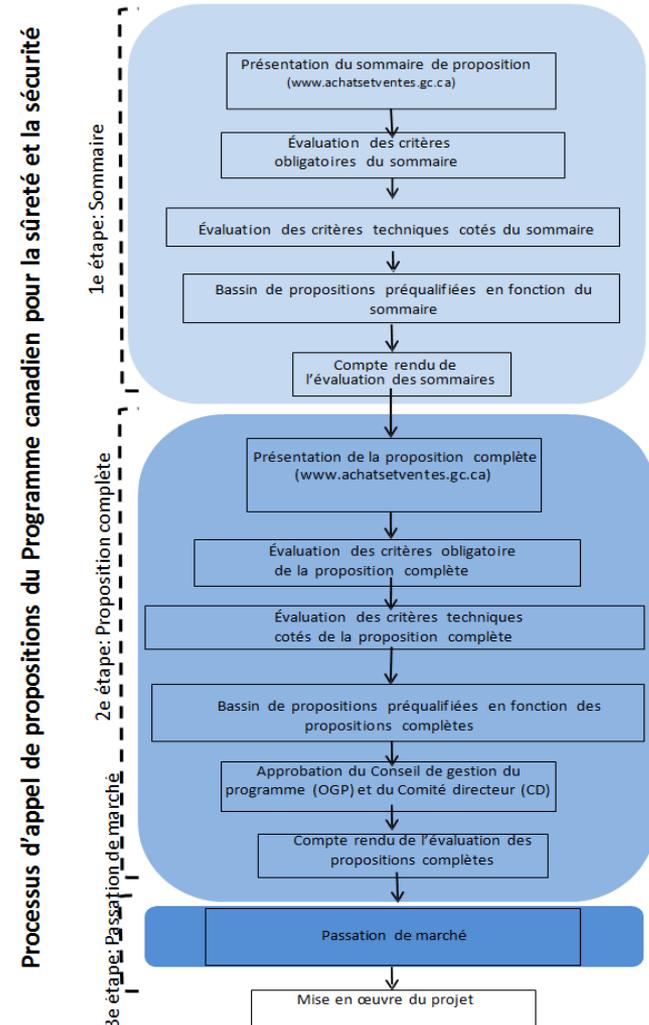
- Développement communautaire (DC)
 - Le programme repose sur plusieurs communautés de pratique (CP) et communautés d'intérêt.
 - Le DC contribue à rapprocher ces communautés afin de créer ainsi des réseaux plus forts, échanger de l'information et dispenser aux intervenants du PCSS des conseils sur les lacunes et les priorités.
- Appel de propositions (AP)
- Investissement ciblé (IC)
 - Permettre à RDDC CSS de financer directement les projets et les activités permettant de s'attaquer aux lacunes importantes que l'appel de propositions (AP) ou d'autres processus ne permettent pas d'éliminer de manière adéquate.
- Acquisition de technologie (AT)
 - Instrument de financement disponible pour les projets d'acquisition dirigés par le gouvernement fédéral qui exigent un financement de plus de 50 000 \$ à 200 000 \$. Il s'agit d'accroître la capacité du gouvernement dans le domaine des sciences et des technologies (S et T) pour assurer la sûreté et la sécurité publiques par l'acquisition stratégique de technologie.
 - Ces acquisitions de technologie sont financées au moyen du crédit 5 (dépenses en capital), et les fonds sont transférés au ministère fédéral responsable dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses.

Appel de propositions (AP) - Mises à jour

Appel de propositions concurrentiel :

Processus d'approvisionnement en trois étapes financé par le fédéral et conçu pour investir dans la recherche et la technologie, ainsi que la production de renseignements afin d'assurer la sûreté et la sécurité du Canada.

L'AP a pour but de faire participer l'industrie, le milieu universitaire et les autres paliers de gouvernement aux projets de recherche axés sur la collaboration afin d'élaborer des idées innovatrices pour s'attaquer aux priorités, aux risques et aux lacunes.



Qui peut présenter une proposition?

- Une proposition peut être présentée par un soumissionnaire principal qui est une organisation canadienne privée, du milieu universitaire ou du secteur public.
- Toutes les propositions doivent être présentées par au moins deux organisations partenaires :
 - Un partenaire doit provenir d'un ministère du gouvernement canadien* (fédéral/provincial/territorial/municipal).
 - L'autre partenaire obligatoire peut provenir du gouvernement, du milieu universitaire ou de l'industrie.

Comment soumettre une proposition

Propositions non classifiées

- Toutes les propositions non classifiées doivent être soumises au moyen du système en ligne avant la date et l'heure prévues. Les soumissionnaires doivent consulter le site à l'adresse [≤ https://cssp-cfp-2014.fluidreview.com/ >](https://cssp-cfp-2014.fluidreview.com/) pour débiter le processus de soumission.

Propositions classifiées

- Lorsqu'il s'agit de propositions classifiées, les soumissionnaires doivent se procurer le bon formulaire de proposition classifiée de l'autorité contractante de TPSGC et s'assurer d'acheminer la proposition de la façon prévue afin de protéger la nature délicate du contenu au plus tard à la date et à l'heure prévues.
- Toutes les propositions classifiées doivent être soumises au Module de réception des soumissions (MRS) de TPSGC. Pour assurer l'équité, toutes les offres doivent être reçues par l'URS avant la date et l'heure de clôture de la période d'appel de propositions.

Quoi de neuf cette année

Soumission

1. Types de projet :
 - Études – Types I et II,
 - Projets pilotes de nature technologique.
2. Schéma à quatre volets (synopsis).
3. Document de proposition (synopsis et proposition détaillée).
4. Projet réparti selon les phases.
5. Auto-évaluation par rapport aux critères d'évaluation.
6. Travaux antérieurs et CV des membres de l'équipe (proposition détaillée).
7. Énoncé des travaux (proposition détaillée).

Évaluation

1. Critères d'évaluation et indicateurs.
2. Examens internes et externes.
3. Examineurs – Recommandations et exclusions.

AP – Types de projet

Instrument d'investissement	Appel de propositions (AP)				
Types de projet	Études		Recherche et développement	Démonstration de technologies	Projet pilote technologique
	Type I	Type II			
Durée à partir de l'attribution du projet	12 mois et moins	24 mois et moins	36 mois et moins	36 mois et moins	36 mois et moins
Financement nominal	100 000 \$ et moins	250 000 \$ et moins	1 M\$ et moins	1,5 M\$ et moins	2 M\$ et moins
Échelle des niveaux de maturité technologique (NMT)	NMT 1 à 9		NMT 3 et 4	NMT 5 à 7	NMT 7 à 9

Première étape : Proposition de synopsis

- Les grandes lignes d'un travail réussi seraient proposées de manière plus détaillée dans la deuxième étape : Proposition détaillée.
- L'objectif consiste à présenter à l'intention des évaluateurs un court sommaire concernant :
 - le concept général proposé;
 - la faisabilité de la proposition;
 - une estimation du coût et un calendrier du projet proposé.
- Servir de phase de triage visant à réduire le fardeau pour les soumissionnaires et les responsables du programme.

Première étape : Synopsis – Exigences de soumission

1) Formulaire de soumission :

- Renseignements généraux;
- Auto-évaluation;
- Ventilation du budget;
- Partenaires;
- Liste de trois à cinq (3 à 5) examinateurs préférés;
- Liste des examinateurs qu'on doit exclure du processus d'évaluation.

2) Schéma à quatre volets;

3) Sommaire d'au plus quatre (4) pages du projet proposé.

Modèle de schéma à quatre volets

L'en-tête doit comprendre l'année de la présentation et le domaine prioritaire lié au projet, suivis du titre du projet.

CSSP-aaaa-CP-nnnn

Insérer le titre du projet

Résumé du projet

Le volet supérieur gauche comprend un résumé du projet proposé rédigé en langage clair. Ce résumé présente les objectifs relativement aux attentes du projet ainsi que les principaux livrables attendus.

Les coordonnées de la société doivent comprendre le nom de l'entreprise, le point de contact, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel du soumissionnaire. Elles comprennent aussi les coordonnées de la personne-ressource de tout partenaire important pertinent pour l'évaluation.

Coût et calendrier

Le volet supérieur droit comprend le résumé du budget et le calendrier. Un résumé global doit comprendre le montant total des fonds demandés au titre du PCSS, les co-investissements des partenaires en argent ou en nature, ainsi que la période totale visée par le projet.

Le calendrier doit être présenté par phase et comprendre le coût et la période d'exécution de chaque phase. Les produits et les livrables doivent comprendre, par phase, une liste de tous les rapports, des communications prévues et un système, logiciel ou matériel prototype.

Démarche technique

Le volet inférieur gauche comprend un résumé du projet et la démarche technique proposée. Plus précisément, décrivez la technologie utilisée, la façon dont elle sera utilisée pour résoudre le problème, les mesures prises jusqu'à maintenant et les efforts en cours en lien avec le projet. Décrivez brièvement les tâches à réaliser au cours de chaque phase. Elles peuvent être présentées sous forme de liste à puces.

Répercussions

Le volet inférieur droit comprend le résumé des répercussions sur les plans de l'exploitation et de l'exécution. Décrivez toute capacité élémentaire, nouvelle ou améliorée que fournira le système pour répondre aux priorités publiées. Sous forme de liste à puces, énumérez les principaux aspects du rendement, les capacités, l'utilisation fonctionnelle ou stratégique, les spécifications pertinentes du logiciel, du matériel ou de la technologie, ainsi que l'interface ou la compatibilité prévue.



Synopsis – Sommaire de la proposition

Le sommaire de la proposition doit être présenté sur 4 pages de 8 1/2 sur 11 pouces, à interligne double et au moyen d'une police de caractères d'au moins 10 points. Toutes les marges doivent être réglées à un pouce.

Le document doit comporter les sections suivantes :

- *Approche technique*
- *Tâches et produits livrables*
- *Calendrier*
- *Coût*

Ce document permettra au soumissionnaire de s'attarder sur les éléments de son offre qu'il désire mettre en évidence et d'éliminer toute limite artificielle imposée au niveau des mots dans les sections comme c'était le cas lors des soumissions passées.

Examineurs recommandés

À l'instar de l'approche employée par le CRSNG, on demande aux soumissionnaires de nommer jusqu'à 5 examinateurs et de confirmer que l'examen de la proposition détaillée des soumissionnaire ne suscite aucun conflit d'intérêts.

On s'assurera ainsi que le processus d'évaluation est confié à des experts pertinents en la matière.

On demande également aux soumissionnaires de préciser, s'ils jugent nécessaire, les noms des examinateurs qu'ils souhaitent exclure du processus d'évaluation.

Deuxième étape : Proposition détaillée

Les propositions détaillées reposent sur l'information présentée dans la première étape et visent à fournir une description complète et détaillée des travaux proposés.

Deuxième étape : Proposition détaillée – Exigences de la soumission

1. Formulaire de soumission :
 1. Renseignements généraux;
 2. Budget;
 3. Partenaires;
 4. Plan de projet;
 5. Auto-évaluation.
2. Sommaire d'au plus douze (12) pages du projet proposé avec page couverture;
3. Annexes :
 - a) Énoncé des travaux (EDT),
 - b) Diagramme de Gantt,
 - c) Formulaire de signature du partenaire,
 - d) Expérience de travail antérieure/curriculum vitae (CV),
 - e) Lettres de soutien opérationnel,
 - f) Liste des travaux et des contrats antérieurs gérés par le soumissionnaire principal et/ou par l'équipe de projet au cours des cinq (5) dernières années,
 - g) Liste de soutien financier demandé dans le cadre de tout autre programme du fédéral.

Proposition détaillée – Soumission de la proposition

- La proposition détaillée doit être présentée sur 12 pages plus une page de couverture. Toutes les pages de la proposition doivent mesurer 8 1/2 sur 11 pouces rédigées à interligne double et au moyen d'une police de caractères d'au moins 10 points. Toutes les marges doivent être réglées à un pouce.
- Les sections et les détails suivants doivent apparaître dans la proposition :
 - Page couverture, approche technique, tâches et produits livrables, calendrier, coût, plan de transition et annexes.

Annexes :

- a) Version à jour d'un schéma à quatre volets,
- b) Énoncé des travaux (EDT),
- c) Diagramme de Gantt,
- d) Formulaire de signature du partenaire,
- e) Expérience de travail antérieure/curriculum vitae (CV),
- f) Lettres de soutien opérationnel,
- g) Liste des travaux et des contrats antérieurs gérés par le soumissionnaire principal et/ou par l'équipe de projet au cours des cinq (5) dernières années;
- h) Liste de soutien financier demandé dans le cadre de tout autre programme du fédéral.

Annexe – Exigences d'une proposition détaillée

- a) ***Énoncé des travaux (EDT)***. L'EDT devrait refléter le modèle fourni dans le guide en plus d'être conforme à la soumission présentée.
- b) ***Schéma à quatre volets à jour***. Le schéma à quatre volets doit présenter le format décrit dans les exigences de présentation du synopsis.
- c) ***Diagramme de Gantt***. Les soumissionnaires doivent soumettre un calendrier principal du projet sous forme de diagramme de Gantt. Le fichier du diagramme de Gantt devrait présenter une des extensions suivantes, soit. (doc/.docx, .ppt/.pptx, .xls ou .pdf.)
- d) ***Formulaire de signature des partenaires***. Les soumissionnaires doivent soumettre des formulaires de signature du ministère responsable, de tous les ministères agissant à titre de partenaires, ainsi que de tous les autres partenaires du projet. Au niveau fédéral, le signataire doit être au moins un directeur général, ou l'équivalent, alors que dans le cas des autres partenaires, le signataire doit être autorisé à signer au nom de son organisation et à engager les ressources de l'organisation dans le projet proposé.

Annexe – Exigences d'une proposition détaillée (suite)

- e) *Expérience de travail antérieure/curriculum vitae (CV)*. Les CV du soumissionnaire principal et/ou des membres de son équipe devraient venir corroborer l'expertise de l'équipe.
- f) *Lettres de soutien opérationnel*. Lettres de soutien décrivant le soutien opérationnel et/ou l'attraction de l'utilisateur final. (Voir l'annexe I pour connaître l'information permettant de décrire l'attraction ou l'influence de l'utilisateur final.)
- g) *Liste des travaux et des contrats antérieurs gérés par le soumissionnaire principal et/ou par l'équipe de projet au cours des cinq (5) dernières années*. Fournir une liste de tous les travaux et contrats précédents gérés par le soumissionnaire principal et/ou par l'équipe de projet au cours des 5 dernières années et pouvant corroborer l'expérience pertinente de l'équipe.
- h) *Liste de soutien financier demandé dans le cadre des autres programmes du fédéral*. Les partenaires qui sont des membres participant à d'autres programmes du fédéral peuvent demander un soutien financier dans le cadre de ces programmes en guise de contribution au projet proposé. Toutes ces contributions financières à la proposition que le soumissionnaire principal ou tout partenaire du projet demande dans le cadre des autres programmes du fédéral doivent être inscrites. Ces contributions doivent respecter toute restriction imposée par les organisations partenaires (telles les dispositions relatives au cumul prévues dans certains programmes fédéraux).

Énoncé des travaux (EDT)

La présentation d'un énoncé des travaux (EDT) est une exigence obligatoire. Même si l'examen de l'EDT n'est pas pris en compte lors de l'évaluation, tous les soumissionnaires doivent présenter un EDT pour se conformer au processus d'AP et avoir droit à l'évaluation.

Puisque la période d'évaluation des offres se limite à une (1) année suivant la présentation du synopsis, les EDT présentés seront soumis à l'examen des agents d'approvisionnement afin de rationaliser le processus d'approvisionnement et assurer ainsi l'attribution opportune des contrats aux propositions jugées conformes au processus d'AP.

Preuve d'expérience et d'expertise des membres de l'équipe

- Pour assurer une évaluation objective de l'équipe de projet et du plan dans la mesure où ils concernent la capacité des soumissionnaires de produire les extrants proposés, on demande aux soumissionnaires de :
 - fournir les CV des membres de l'équipe;
 - fournir une liste de travaux comparables (et présentant un lien avec leur offre) réalisés au cours des 5 dernières années;
 - présenter une distribution des efforts et des sommes fournis par les membres de l'équipe ou les partenaires.

Calendrier provisoire de l'AP 2014

Date	Action/fonction
Le 3 septembre 2014	Lancer l'AP de 2014-2015 du PCSS
Du 3 septembre au 1^{er} octobre 2014	Période de présentation du synopsis
Du 6 au 10 octobre 2014	1. Examens obligatoires. 2. Attribution de la proposition aux portefeuilles de recherche appropriés. 3. Désignation des groupes d'examineurs.
Du 13 au 24 octobre 2014	Évaluation d'examen interne
Du 27 octobre au 7 novembre 2014	Comités d'examen interne
Le 10 novembre 2014	Atelier d'établissement des priorités
11 novembre 2014	Envoi par courriel de la liste de recommandations pour l'atelier d'une journée complète au CGP
Le 13 novembre 2014	Acceptation de la liste reçue du CGP
Le 19 novembre 2014	Lancement de la proposition intégrale
Les 20 et 21 novembre 2014	Attribution des comités d'examen (interne et externe) sur l'outil.
Le 29 décembre 2014	Confirmation des comités d'examen et du calendrier Réception de tous les documents des examineurs.
Le 8 janvier 2015	Date limite de présentation des propositions intégrales
Du 12 au 14 janvier 2015	Critères d'évaluation obligatoires
Du 19 au 30 janvier 2015	Les comités d'examen d'évaluation débutent les évaluations sur l'outil.
Du 2 au 6 février 2015	Réunions des comités d'examen
Le 11 février 2015	Présentation de recommandations au CSP
Le 18 février 2015	Réunion du CSP
Le 25 février 2015	Réunion du CGP
Le 4 mars 2015	Réunion du CD
À déterminer	Annonce de la liste des propositions par le ministre
À déterminer	Ateliers sur la mise en œuvre du projet

ÉVALUATION

Heather Palmer (TPSGC)

819-956-6176

Heather.palmer@tpsgc.gc.ca

Participation de TPSGC

- TPSGC doit assurer un processus équitable, transparent et ouvert.
- Présider les évaluations;
- Présenter les comptes rendus;
- Répondre à toutes les demandes de renseignements des fournisseurs.

Processus d'évaluation en deux étapes

5.33 Critères d'attestation du synopsis

6.4 Critères d'attestation de la proposition complète

Un examen initial de l'information soumise fera l'objet d'une vérification afin de déterminer si celle-ci est complète. S'il manque de l'information ou si on a besoin de davantage d'information, l'autorité contractante communiquera avec le soumissionnaire principal pour lui demander cette information. Un délai de 48 heures seulement lui sera accordé.

Évaluations

TPSGC présidera les réunions du comité d'examen; s'assurera qu'on en arrive à un consensus lors des délibérations; veillera à ce qu'on évalue tous les aspects de la proposition.

Pour tous les résultats dont l'écart-type par rapport à la moyenne excède 25 %, TPSGC interviendra et procédera à une évaluation axée sur un consensus.

Compte rendu du synopsis

TPSGC est responsable de toutes les demandes de compte rendu et de la diffusion d'information.

Suivant l'évaluation du synopsis, un courriel de compte rendu sera acheminé au soumissionnaire principal, ainsi qu'au ministère responsable.

Aucun autre compte rendu ne sera présenté à cette étape.

Compte rendu de la proposition complète

Lorsqu'on connaîtra la décision du Comité de sélection des propositions (CSP) et l'annonce du PCSS relative à l'AP, les fournisseurs recevront un courriel les informant des résultats du processus d'approvisionnement.

Des courriels de compte rendu concernant chacune des propositions seront acheminés dans les 60 jours suivant l'annonce des résultats.

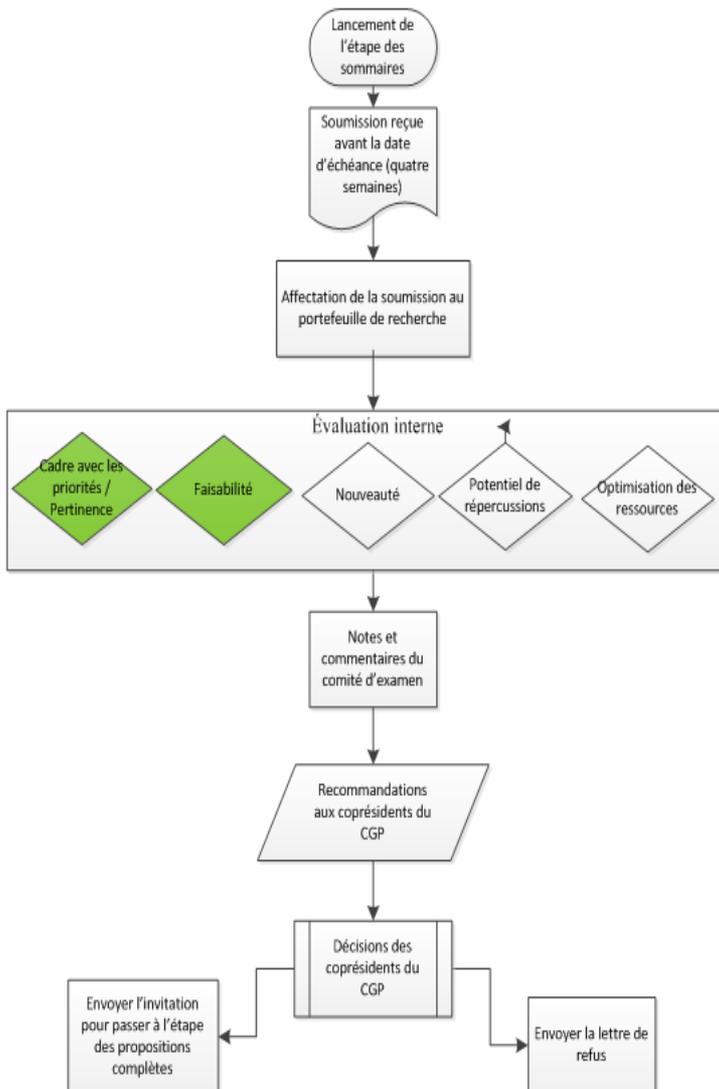
Compte rendu général

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu en tout temps en faisant parvenir un courriel à :

heather.palmer@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Lors d'une demande de compte rendu, veuillez préciser le numéro du PCSS, ainsi que toute question ayant trait à l'évaluation.

Première étape : Synopsis – Processus d'évaluation



Critères obligatoires :

(SM1, SM2, SM3, SM4)

Critères d'évaluations cotés 1 et 2 :

Harmonisation et pertinence par rapport aux domaines d'investissement prioritaires du programme

Faisabilité.

Critères d'évaluations cotés 3, 4 et 5 :

Nouveauté

Valeur de la solution par rapport au coût du projet et valeur stratégique ou tactique additionnelle (soit l'optimisation des ressources).

Possibilité d'impact au niveau des capacités en matière de politiques, d'opérations ou de renseignements.

Critères obligatoires du synopsis

- SM1** – Toutes les propositions de synopsis doivent être conformes à la portée et au mandat du PCSS, ainsi qu'aux priorités d'investissement du PCSS. Toutes les propositions de synopsis doivent comporter la liste des domaines prioritaires concernés.
- SM2** – Toutes les propositions de synopsis doivent être catégorisées en fonction d'un type de projet et conformes aux paramètres du projet en ce qui concerne la durée et le montant du financement du type de projet.
- SM3** – Toutes les propositions de synopsis doivent préciser clairement une contribution dans le cadre d'un investissement conjoint (contributions en espèces et/ou en nature).
- SM4** – Toutes les propositions de synopsis doivent comporter un schéma à quatre volets.

Critères d'évaluation et indicateurs

- Pour accroître le caractère objectif de l'évaluation, tous les critères seront évalués en fonction d'une série d'indicateurs.
- Chaque indicateur d'un critère présenté dans un tableau recevra une cote allant de 0 à 10 points (0, 4, 7 ou 10) ou ne sera pas coté. Si un indicateur de critère obtient la mention « non coté », il ne sera pas utilisé dans le calcul de la cote globale de l'indicateur.

L'échelle des libellés utilisée pour les indicateurs est la suivante :

Cote	L'échelle des libellés
10	Confiance élevée dans le fait que l'indicateur sera respecté ou dépassé
7	Certaine confiance dans le fait que l'indicateur sera respecté
4	Confiance limitée dans le fait que l'indicateur sera pleinement respecté
0	Aucune ou très peu confiance dans le fait que l'indicateur sera respecté
Non coté	Cet indicateur ne s'applique pas pour la proposition concernée.

Critère 1 du synopsis : Harmonisation et pertinence par rapport aux priorités du PCSS

Il s'agit d'un critère obligatoire dont la note de passage minimale a été fixée à 70 % ou plus.

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Les objectifs de la proposition sont clairs et pertinents par rapport à au moins un domaine d'investissement prioritaire dans le cadre de l'appel de propositions.	/10
2. Les livrables proposés en vertu de la proposition permettront de soutenir directement une priorité du gouvernement qui cadre avec le PCSS.	/10
3. La proposition est harmonisée avec l'application des sciences et technologies en tant que principal investissement destiné à réaliser des progrès dans le domaine de priorité relevé.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /30
Cote groupée du critère	= /10 (A)
POINT DE BONIFICATION : La proposition représente un effort qui ne peut être consenti ailleurs, car il n'entre pas dans le mandat d'un gouvernement, d'un ministère ou d'un organisme seul.	2 or 0 (B)
Cote totale avec le POINT DE BONIFICATION	= /10 (A+B)

Critère 2 du synopsis : Faisabilité

Il s'agit d'un critère obligatoire dont la note de passage minimale a été fixée à 70 % ou plus.

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Le concept proposé est crédible, faisable et complet.	/10
2. L'approche technique et le plan de projet proposés sont appropriés et leurs objectifs peuvent être atteints.	/10
3. La solution proposée est faisable du point de vue de la gouvernance, des politiques et de la réglementation.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /30
Cote groupée du critère	= /10

Critère 3 du synopsis : Nouveauté

La note de passage globale doit être de 70 % ou plus (résultat moyen des critères 3, 4 et 5).

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. La solution et l'approche proposées diffèrent de celles qui sont associées à tous les efforts financés par le CSS de Recherche et développement pour la défense Canada dans ce domaine au cours des cinq dernières années.	/10
2. La solution n'existe pas déjà et aucun travail semblable n'a été entrepris à l'heure actuelle par un de nos partenaires.	/10
3. Le travail proposé affiche un potentiel novateur susceptible de mener à la création de nouvelles connaissances ou d'améliorations technologiques, contrairement à des solutions existantes.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /30
Cote groupée du critère	= /10 (A)
POINT DE BONIFICATION : Le travail proposé est ambitieux, affiche un potentiel novateur et est à la fine pointe de la technologie (p. ex. technologies novatrices, concepts et approches inédits, possibilité d'engendrer d'autres retombées novatrices ou avantageuses).	0 ou 2 (B)
Cote totale avec le POINT DE BONIFICATION	= /10 (A+B)

Critère 4 du synopsis : Optimisation des ressources

La note de passage globale doit être de 70 % ou plus (résultat moyen des critères 3, 4 et 5).

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Le total des coûts proposés est à la fois raisonnable pour les travaux proposés et réalisable.	/10
2. L'augmentation graduelle du NMT ou de la maturité technologique ou opérationnelle correspond au coût proposé.	/10
3. Les résultats potentiels de l'investissement sont supérieurs en raison du partage des risques.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /30
Cote groupée du critère	= /10

Critère 5 du synopsis : Possibilité d'impact

La note de passage globale doit être de 70 % ou plus (résultat moyen des critères 3, 4 et 5).

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Les travaux proposés, s'ils sont menés à terme avec succès, auront d'importantes répercussions positives sur l'avancement du secteur prioritaire pertinent.	/10
2. La proposition améliore la capacité d'innovation et l'intégration de nouvelles connaissances.	/10
3. L'échéancier et l'approche proposés sont appropriés pour obtenir une incidence positive (adoption).	/10
Cote totale de l'indicateur	= /30
Cote groupée du critère	= /10

Étapes de l'évaluation du synopsis

1. Évaluation de l'examineur
2. Examen du consensus par le comité
3. Examen en vue de la répartition de l'investissement
4. Approbation des coprésidents du CGP de passer à la phase suivante

Répartition de l'investissement

- Les propositions qui subissent de manière concluante l'évaluation des phases 1 et 2 donneront lieu à la création d'un groupe de propositions préqualifiées qu'on soumettra à l'examen de la haute direction de RDDC et du Comité de gestion du programme (CGP) en fonction des recommandations des comités d'examen.
- Chaque proposition préqualifiée sera évaluée en fonction de divers facteurs dans le cadre de l'analyse des priorités d'investissement pertinentes, des objectifs et des extrants souhaités.
- Les facteurs servant de base à la répartition des investissements sont les suivants :
 - Équilibre du portefeuille d'investissement actuel du PCSS;
 - Fonds disponibles pour l'appel de propositions;
 - Niveaux de préparation sur le plan technologique;
 - Nouveaux problèmes de nature opérationnelle et politique;
 - Orientation du programme pluriannuel; et
 - Rendement souhaité par rapport au rendement véritable dans le cadre du programme.

Résultats de l'étape du synopsis

Une fois l'étape du synopsis terminée, les soumissionnaires recevront un des courriels suivants :

- Le synopsis proposé ne répondait pas au critère X obligatoire, de sorte qu'on l'a rejeté.
- Le synopsis proposé a obtenu une note inférieure à 70 % pour le critère coté X, de sorte qu'on l'a rejeté.
- Le synopsis proposé a obtenu une note moyenne inférieure à 70 % du critère coté, de sorte qu'on l'a rejeté.
- Le synopsis proposé n'a pas été recommandé en vue de soumettre une proposition détaillée.
- Le synopsis proposé a été accepté en vue de soumettre une proposition détaillée.

Deuxième étape : Proposition détaillée – Processus d'évaluation

Critères obligatoires :

(FM1, FM2, FM3, FM4)

Examen interne :

Harmonisation et pertinence par rapport aux domaines d'investissement prioritaires du programme

Plan de projet (2x)

Équipe de projet

Plan de transition

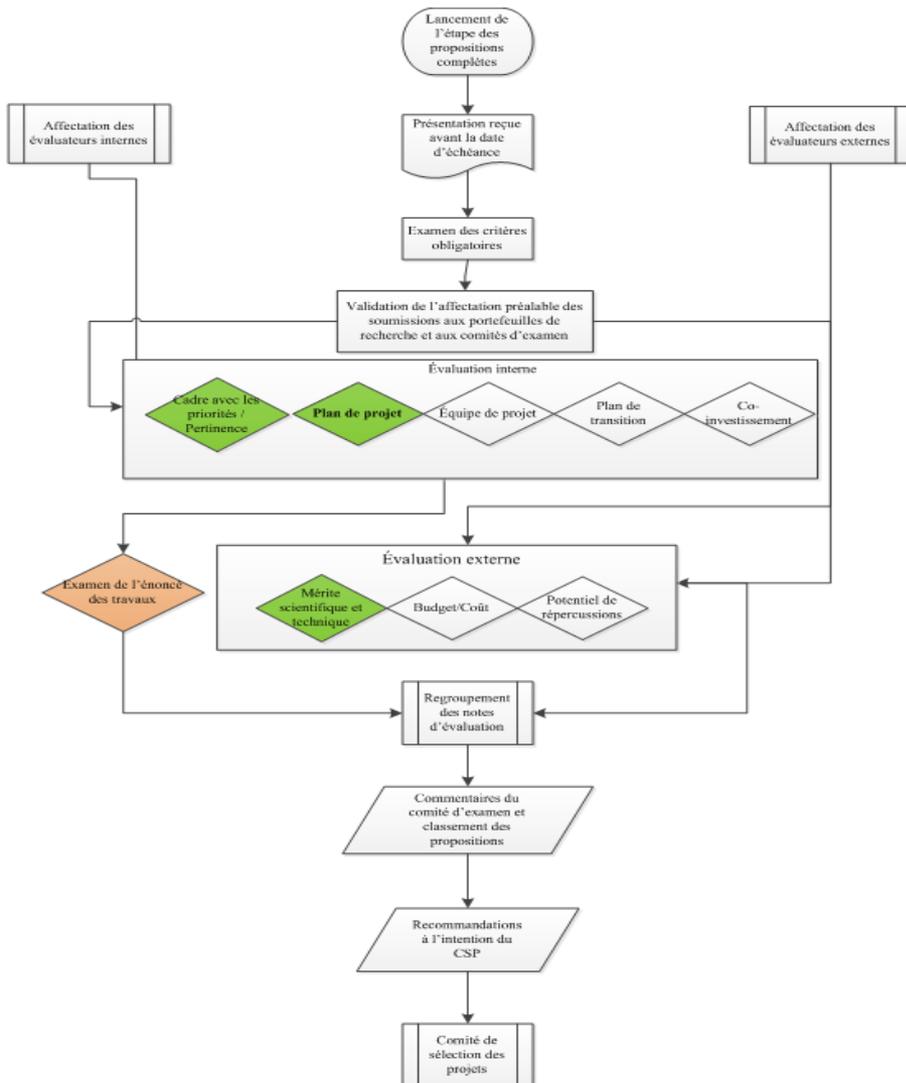
Investissement conjoint

Examen externe :

Mérite scientifique et/ou technique (2x)

Coût et optimisation des ressources

Impact au niveau des opérations, des renseignements ou des politiques.



Proposition détaillée – Critères obligatoires

- FM1 – Toutes les propositions doivent signaler une contribution en matière d'investissement conjoint.
- FM2 – Un ministère ou un organisme gouvernemental doit diriger chaque projet d'investissement financé par le PCSS dans le cadre de la méthode d'approvisionnement de l'AP.
 - Si un ministère fédéral compte parmi les partenaires, ce ministère doit être désigné comme responsable du projet.
- FM3 – Toutes les propositions doivent compter au moins deux partenaires, dont un est un organisme gouvernemental (gouvernement fédéral, provincial ou territorial ou administration municipale) qui assumera le rôle de ministère responsable si le financement de la proposition est approuvé.
 - L'autre partenaire obligatoire peut provenir du gouvernement, du milieu universitaire ou de l'industrie.
- FM4 – Toutes les propositions doivent être accompagnées d'une ébauche d'énoncé des travaux (EDT).

Proposition détaillée – ÉVALUATION INTERNE

Critère 1 : Harmonisation et pertinence par rapport aux priorités du PCSS

Il s'agit d'un critère obligatoire dont la note de passage minimale a été fixée à 70 % ou plus.

CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Les travaux proposés s'appliquent au secteur prioritaire (comme il est décrit dans les priorités en matière d'investissement du Guide d'appel de propositions) pour lequel la proposition a été soumise.	/10
2. Les livrables proposés en vertu de la proposition permettront de soutenir directement une priorité du gouvernement qui cadre avec le PCSS.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /20
Cote groupée du critère	= /10 (A)
POINT DE BONIFICATION : Les travaux proposés s'appliquent à plusieurs secteurs d'investissement prioritaires (comme il est décrit dans le Guide d'appel de propositions), en plus du secteur pour lequel la proposition a été soumise.	0 or 2 (B)
POINT DE BONIFICATION : La proposition représente un effort novateur qui ne pourrait pas être déployé ailleurs.	0 or 2 (C)
Cote totale avec le POINT DE BONIFICATION	= /10 (A+B+C)

Proposition détaillée – ÉVALUATION INTERNE

Critère 2 : Plan de projet (2x)

Il s'agit d'un critère obligatoire, soit d'un critère à pondération double dont la note de passage minimale doit être de 70 % ou plus.

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Les soumissionnaires justifient les coûts proposés en fonction du type et du nombre d'heures de travail prévus par tâche, ainsi que du type de matériaux et des coûts proposés pour l'équipement.	/10
2. Les tâches et les livrables sont clairs et bien définis.	/10
3. L'échéancier est raisonnable et réalisable, avec un enchaînement logique entre les tâches.	/10
4. Il est possible d'évaluer les progrès réalisés à l'égard de chaque tâche (en fonction d'un livrable, par exemple).	/10
5. Les risques liés au projet sont définis complètement et clairement.	/10
6. Des efforts d'atténuation raisonnables sont prévus en ce qui concerne les risques.	/10
7. Les rôles, les responsabilités et les obligations du responsable et des autres partenaires, participants ou entrepreneurs concernés sont clairement définis et différenciés.	/10
8. La proposition semble être exempte de risques liés à l'approvisionnement.	/10
9. Les problèmes d'accès à la propriété intellectuelle de base et sur les renseignements originaux sont cernés, et une planification adéquate est réalisée.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /90
Cote groupée du critère	= /20

Proposition détaillée – ÉVALUATION INTERNE

Critère 3 : Équipe de projet

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. L'équipe proposée possède une expérience antérieure dans des efforts similaires et démontre une capacité évidente à accomplir les tâches proposées.	/10
2. L'équipe proposée possède l'expertise nécessaire en gestion de projets pour gérer les coûts et les échéanciers.	/10
3. Les rôles et les responsabilités des membres de l'équipe, de même que le temps et les efforts qu'ils déploient, répondent aux exigences proposées ou prévues en matière de rendement technique.	/10
4. Les efforts similaires achevés ou en cours par le soumissionnaire dans ce domaine sont décrits de manière complète, y compris l'identification d'autres promoteurs gouvernementaux.	/10
Cote totale de l'indicateur	= /40
Cote groupée du critère	= /10

Proposition détaillée – ÉVALUATION INTERNE

Critère 4 : Plan de transition

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Connaissance de la pression (1 de 2) : La proposition démontre que toutes les sources possibles de demandes pour le produit sont connues, c.-à-d. qu'elle démontre clairement où et comment les résultats auront des répercussions avantageuses (p. ex. collectivité cible, intervenants, répercussions stratégique ou opérationnelle).	/10
2. Connaissance de la pression (2 de 2) : Le volume ou l'ampleur de la demande ou de la traction en ce qui concerne l'utilisation des produits sont clairs (p. ex. analyse du marché, nombre et taille des organismes qui utiliseraient le résultat).	/10
3. Stratégie de pression (1 de 2) : La stratégie de communication et (ou) de marketing visant à POUSSER les résultats de la proposition est disponible (de même que l'endroit et la manière d'y accéder), et elle est claire pour l'ensemble des clients potentiels.	/10
4. Stratégie de pression (2 de 2) : Le plan de distribution, de diffusion ou de dissémination en vue d'obtenir des résultats est clair.	/10
5. PROCHAINES ÉTAPES (1 de 2) : La proposition définit les prochaines étapes requises pour assurer la transition complète du produit (p. ex. développement plus poussé, validation des utilisateurs, considérations relatives à la propriété intellectuelle, approbations et certifications réglementaires).	/10
6. PROCHAINES ÉTAPES (2 de 2) : La proposition explique comment ces prochaines étapes seront financées et exécutées.	/10
Cote totale	= /60
Cote groupée du critère	= /10

Proposition détaillée – ÉVALUATION EXTERNE

Critère 5 : Mérite scientifique et/ou technique (2x)

Il s'agit d'un critère obligatoire, soit d'un critère à pondération double dont la note de passage minimale doit être de 70 % ou plus.

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Les livrables proposés mettent clairement en évidence un produit final qui respecte les exigences (priorités).	/10
2. La solution proposée démontre un certain degré d'innovation et un potentiel d'augmentation de la capacité proportionnel aux risques possibles liés à l'approche novatrice.	/10
3. Le concept technique est solide, complet et réalisable.	/10
4. Les éléments techniques seront réalisés selon une séquence logique.	/10
5. Les risques et les mesures d'atténuation connexes sont réalisables et raisonnables.	/10
6. Le soumissionnaire est au courant des tendances technologiques actuelles et futures et sait les reconnaître.	/10
7. Le soumissionnaire comprend et décrit clairement la portée du problème et les efforts techniques nécessaires pour résoudre celui-ci.	/10
8. L'effort tire parti de toutes les recherches antérieures disponibles et pertinentes afin de tirer le maximum des fonds disponibles.	/10
Cote totale	= /80
Cote groupée du critère	= /20

Proposition détaillée – ÉVALUATION EXTERNE

Critère 6 : Coût, optimisation des ressources

Il s'agit d'un critère obligatoire dont la note de passage minimale a été fixée à 70 % ou plus.

INDICATEUR DE CRITÈRE	COTE DE L'INDICATEUR
1. Les coûts proposés sont réalistes en ce qui concerne l'approche technique et de gestion proposée.	/10
2. Le concept et le coût de la solution proposés sont comparables à ceux de travaux similaires déjà exécutés.	/10
3. L'augmentation graduelle du NMT ou de la maturité technologique ou opérationnelle correspond au coût proposé.	/10
4. Le soumissionnaire justifie les coûts proposés en fonction du type et du nombre d'heures de travail prévus par tâche, ainsi que du type de matériaux et d'équipement et d'autres coûts proposés.	/10
5. La répartition des fonds demandés parmi les partenaires correspond au plan de travail et aux compétences des partenaires.	/10
Cote totale	= /50
Cote groupée du critère	= /10

Proposition détaillée – ÉVALUATION EXTERNE

Critère 7 : Possibilité d'impact

INDICATEUR DE CRITÈRE		COTE DE L'INDICATEUR
1.	La solution proposée constitue une amélioration de la situation actuelle.	/10
2.	Les répercussions futures des livrables sont clairement définies et appuyées par les utilisateurs finaux, c'est-à-dire contribution à l'élaboration des politiques, à la capacité opérationnelle, aux possibilités commerciales ou à l'échange de connaissances avec d'autres utilisateurs finaux (p. ex. un autre groupe opérationnel ou une autre région).	/10
3.	La solution proposée aura l'incidence alléguée.	/10
4.	L'incidence alléguée est importante.	/10
5.	Les utilisateurs finaux sont fortement mobilisés, et eux qui recevront la solution une fois le projet terminé ont clairement énoncé leurs exigences.	/10
6.	*La solution proposée sera utile à l'échelle locale, régionale, provinciale, nationale ou internationale.	1, 0.7, 0.4 or 0
Cote totale de l'indicateur		= /50
Cote groupée du critère		= /10

*Cet indicateur représente une pondération de la note globale pour le critère, en ce sens qu'une proposition considérée comme ayant une incidence nationale ou internationale se verrait accorder plus de points qu'une proposition ayant une incidence locale limitée.

Voici la pondération de la cote :

10 = Incidence nationale ou internationale

7 = Incidence régionale ou provinciale

4 = Incidence locale ou municipale

0 = Incidence faible ou nulle

Évaluation de l'investissement conjoint (1)

- Le critère d'investissement conjoint représentera 10 % (0,10) de l'évaluation globale de la proposition.
- Il sera calculé automatiquement en fonction de l'investissement conjoint en nature et en espèces de la proposition.
- Une proposition qui n'implique aucun investissement conjoint en espèces peut obtenir un résultat maximal de 7/10 pour ce critère
- Un investissement conjoint total inférieur à 33 % de la valeur du projet obtiendra 0/10;
- Un investissement conjoint total inférieur à 50 % de la valeur du projet obtiendra 4/10;
- Un investissement conjoint total supérieur à 50 % de la valeur du projet obtiendra une note de 7/10.

Évaluation de l'investissement conjoint (2)

- Le résultat d'une proposition fondée sur un investissement conjoint en espèces sera rajusté en fonction de l'investissement conjoint monétaire :
- Autrement dit :
 - l'absence d'investissement conjoint en espèces ne donnera lieu à aucun rajustement du résultat;
 - un investissement conjoint en espèces inférieur à 10 % des fonds demandés pour le PCSS entraînera un rajustement du résultat de 0,5/10;
 - un investissement conjoint en espèces entre 10 % et 25 % des fonds demandés pour le PCSS entraînera un rajustement du résultat de 1/10;
 - un investissement conjoint en espèces entre 25 % et 40 % des fonds demandés pour le PCSS entraînera un rajustement du résultat de 2/10; et
 - un investissement conjoint en espèces supérieur à 40 % des fonds demandés pour le PCSS entraînera un rajustement du résultat de 10/10.

Étapes d'évaluation de la proposition détaillée

1. Évaluation de l'examineur
2. Examen par un comité
3. Comité de sélection du projet
4. Approbation par le CGP
5. Approbation par le comité directeur

Résultats de l'étape de proposition détaillée

- **Suivant les résultats du Comité de sélection des propositions (CSP) et l'annonce de l'AP du PCSS, les fournisseurs recevront un des messages suivants :**
 - La proposition détaillée ne répondait pas au critère X obligatoire, de sorte qu'on l'a rejeté.
 - La proposition détaillée a obtenu une note inférieure à 70 % pour le critère coté obligatoire, de sorte qu'on ne l'a pas acheminée au CSP.
 - La proposition détaillée a obtenu une note globale inférieure à 70 % pour les critères cotés, de sorte qu'on ne l'a pas acheminée au CSP.
 - La proposition détaillée n'a fait l'objet d'aucune recommandation de financement de la part du CSP, en raison de X
 - La proposition détaillée a été acceptée aux fins de financement, pourvu qu'on procède à certaines améliorations et/ou qu'on clarifie davantage le plan de travail, la portée ou le budget du projet comme on l'a mentionné au cours du processus de sélection; ou
 - La proposition complète a été acceptée intégralement à des fins de financement.

Passation de contrats

Soumissionnaire principal du gouvernement du Canada

- Liste finale des soumissionnaires approuvée par le Conseil de gestion de projet
- Charte du projet signée par toutes les parties
- Fonds transférés au ministère du gouvernement du Canada (soit Sécurité publique, GRC, etc.)
- Demande présentée à TPSGC par le ministère du GC
- Attribution du contrat au partenaire privé

Soumissionnaire principal du territoire, de la province ou de la municipalité

- Liste finale des soumissionnaires approuvée par le Conseil de gestion de projet
- Charte du projet signée par toutes les parties
- Demande présentée à TPSGC par CSS
- Protocole d'entente accordé au partenaire public

Passation de contrats

Responsabilité de l'agent de négociation des contrats de TPSGC en ce qui concerne le contrat ou le protocole d'entente :

- Prépare l'ébauche du contrat/protocole d'entente.
- Demande un soutien du fournisseur sélectionné au niveau des prix.
- S'occupe des questions concernant la propriété intellectuelle, l'équité en matière d'emploi et les clauses spécialisées, selon le cas.
- S'assure que l'énoncé des travaux est clair, concis et objectif.
- Le montant du paiement repose habituellement sur des étapes.



ANNEXES

Priorités d'investissement du PCSS

	Priorité
1	Projets visant à appuyer l'amélioration du choix de solutions reposant sur des données de commerce électronique ou des données sur les voyageurs pour déterminer les voyageurs et le fret à faible risque et faciliter la circulation à la frontière.
2	Études visant à évaluer les vulnérabilités et à proposer des mesures de protection pour améliorer la cybersécurité des chaînes d'approvisionnement transfrontalières, y compris la sécurité de l'échange de données électroniques, la protection des systèmes de gestion du fret et de contrôle industriel au sein de l'infrastructure du transport, et la sécurité des réseaux des détecteurs et des agents de sûreté.
3	Projets visant à améliorer la connaissance du domaine de l'Arctique et la détection spatiale des petits navires en exploitant les nouvelles capacités de défense dans des contextes de sécurité.
4	Évaluations qualitative et quantitative fondées sur des éléments probants de l'état de préparation des secteurs des infrastructures essentielles (IE) et des mesures concrètes qui peuvent être prises pour en améliorer la résilience.
5	Analyses des normes de cybersécurité et de sécurité physique dans les secteurs des IE et détermination des domaines de compatibilité, des décalages, des lacunes, etc. entre ces secteurs, et formulation de recommandations d'améliorations.
6	Projets qui intègrent et exploitent de nouvelles capacités pour soutenir directement des opérations à l'appui des technologies de sécurité associées aux systèmes de contrôle industriel et au système d'acquisition et de contrôle des données, et le transfert de ces technologies à des secteurs clés des IE.
7	Évaluations de la vulnérabilité et mécanismes visant à solliciter la participation des intervenants (représentants en électricité du secteur de l'énergie et des services publics) et proposition de mesures de protection de cybersécurité pour améliorer la sécurité du réseau électrique intelligent.
8	Projets « eCargo » visant à pallier les vulnérabilités en matière de résilience causées par la contrebande, les contrefaçons, les paiements illicites, les services, etc. dans les corridors de transport et frontaliers mondiaux.
9	Projets visant à mettre au point, à mettre à l'essai et à valider de nouvelles technologies de surveillance et d'interdiction dans les domaines des données biométriques et de l'imagerie qui pourraient aider les services de renseignement de sécurité à identifier les terroristes, les organisations terroristes et leurs partisans, ainsi que leurs capacités et la nature de leurs plans.

Priorités d'investissement du PCSS (suite)

No.	Priorité
10	Données sur la sécurité nationale. Élargissement de la base d'éléments probants et amélioration des outils analytiques connexes à l'appui d'analyses comparatives détaillées des activités liées au terrorisme au fil du temps, y compris les caractéristiques des groupes, leurs tactiques, incluant leur détermination et leur utilisation des ressources, leur mode de mobilisation de participants et l'incidence d'interventions et d'autres types de réponses par le gouvernement et des acteurs extérieurs à celui-ci. Le travail dans ce domaine pourrait comprendre l'élaboration et la mise à l'essai de méthodes d'utilisation efficace des médias sociaux et des « données volumineuses » pour les intervenants qui sont en première ligne comme des organismes d'application de la loi et des organisations de la société civile qui œuvrent à contrer la violence et la haine, ainsi qu'à améliorer les renseignements, en tenant compte des autorisations et permissions appropriées et nécessaires et de la protection de la vie privée.
11	Projets visant à établir et à valider les pratiques exemplaires, les lignes directrices et les méthodes associées aux approches de génomique permettant la reconnaissance biologique qui traitent de l'identification, de l'analyse et de la caractérisation des agents pathogènes et qui peuvent être validées scientifiquement et transférées à la communauté des utilisateurs en microbiologie médico-légale.
12	Évaluations des risques fondées sur des éléments probants concernant la libération délibérée d'organismes génétiquement modifiés (y compris des produits de synthèse) qui peuvent avoir des effets néfastes sur la conservation de la diversité biologique et poser des risques pour la santé humaine. Évaluations des outils et des systèmes réglementaires actuels et éventuels visant à atténuer ces risques.
13	Projets visant à éclairer l'élaboration de politiques et de règlements ou de solutions pour améliorer la sécurité nationale et la protection contre les organismes antimicrobiens résistants et les répercussions socioéconomiques possibles, y compris la sécurité alimentaire.
14	Projets visant à définir la nécessité de sensibiliser davantage à la situation biologique actuelle à l'échelle nationale et internationale pour informer les décideurs grâce à l'harmonisation et l'évolution des capacités de surveillance biologique actuelles de la santé humaine et animale pour traiter les principaux sujets de préoccupation (p. ex. la transmission de maladies interspécifique, les organismes antimicrobiens résistants et les pandémies) en s'appuyant sur les investissements précédents du Centre des sciences pour la sécurité (CSS) dans le Réseau canadien de renseignements sur la santé publique et le Réseau canadien de surveillance zoonositaire.
15	Mise au point de simulateurs d'explosifs maison pour appuyer la formation du personnel de première ligne (aux frontières, dans les aéroports, services de police).
16	Mise au point et optimisation plus poussées de la mise en échec d'engins explosifs improvisés, et établissement de procédures sûres, y compris l'exploitation de renseignements.
17	Études permettant de définir la portée et de formuler des recommandations concernant le remplacement approprié d'une technologie de détection de neutrons reposant sur l'hélium 3 aux frontières. Ces études permettront de déterminer la technologie actuellement disponible, d'en examiner le rendement par rapport aux détecteurs actuels reposant sur l'hélium 3 et de proposer une stratégie pour acquérir et opérationnaliser la technologie de remplacement appropriée.

Priorités d'investissement du PCSS (suite)

No.	Priorité
18	Études de la modélisation et des capacités de simulation actuelles pour aider à améliorer la prévisibilité et l'élimination de catastrophes naturelles de faible probabilité et à conséquences extrêmement graves (typiquement non prévisibles) [p. ex. inondations, tremblements de terre, tsunamis, feux de friches, conditions météorologiques extrêmes] afin de déterminer les possibilités et les lacunes dans ce domaine.
19	Élaboration de normes nationales pour la préparation et l'intervention des premiers receveurs lors d'incidents CBRNE à conséquences graves.
20	Projets offrant des approches novatrices et des pratiques exemplaires pour le regroupement, le filtrage et la recherche d'importants volumes de données disparates provenant des médias sociaux, et l'intégration de ces renseignements avec les sources d'information classiques sur la connaissance situationnelle de la gestion des situations d'urgence pour éclairer la prise de décisions opérationnelles, tout en tenant compte des enjeux comme la validité des données, la fiabilité des sources, les préoccupations relatives au respect de la vie privée, la jurisprudence, les pistes probantes, etc.
21	Projets permettant de faire progresser et de faciliter la mise en œuvre, à l'échelle nationale, des interfaces du système d'information en utilisant le modèle national d'échange d'information (NIEM) dans le domaine de la gestion des urgences afin d'accroître la souplesse de l'échange de renseignements contrôlés ou de fournir des services efficaces en matière de coopération entre plusieurs organisations.
22	Projets fournissant des renseignements sur les pratiques exemplaires en vue de faciliter l'opérationnalisation des capacités d'intégration de l'information (compatibilité avec le Système interorganisationnel de connaissance de la situation ou avec le Portail d'interconnectivité des centres des opérations) afin d'appuyer les centres des opérations d'urgence, en tenant compte de l'abondance et de la complexité croissante des renseignements mis à la disposition des décideurs de ces centres.
23	Études visant à démontrer, et à donner des conseils sur les pratiques techniques exemplaires pour l'utilisation de nouvelles approches compatibles avec la technologie avancée d'évolution à long terme, comme l'établissement dynamique de priorités, l'« arbitrage de spectres », et d'autres approches permettant de gérer efficacement un réseau à large bande consacré à la sécurité publique (RLBSP) dans les cas où la demande de services est supérieure ou inférieure à la capacité du spectre alloué à ce réseau.
24	Études visant à formuler des recommandations et des directives à l'industrie sur l'élaboration d'applications pour appareils mobiles pour le RLBSP canadien qui tire parti de travaux comparables menés aux États-Unis et qui vise à améliorer l'interopérabilité, les possibilités de partage et l'abordabilité.
25	Études visant à comprendre les répercussions comportementales de communications efficaces, plus précisément la recherche fondée sur des éléments probants permettant d'éclairer des stratégies sur a) la manière de façonner et de transmettre des renseignements pour induire un comportement public souhaité et b) le bénévolat (p. ex., le recrutement, le maintien de la mobilisation et la conservation des bénévoles). Il faut prendre en considération les différences entre les besoins en matière de communication au nord et au sud du pays.

Priorités d'investissement du PCSS (suite)

No	Priorité
26	12.1.1 Évaluation et intervention. Il convient d'examiner les mécanismes mal étudiés (p. ex. les dimensions propres au genre, les profils de participation à des mouvements extrémistes violents) qui mènent à l'extrémisme violent ou à la radicalisation pour éclairer les programmes d'intervention. Nous avons besoin d'éléments probants et d'outils analytiques pour appuyer l'analyse comparative des mouvements extrémistes violents, y compris les caractéristiques et les tactiques des groupes, et l'incidence des interventions et d'autres réponses par le gouvernement et des intervenants extérieurs à celui-ci. Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des travaux réalisés dans le cadre du projet Kanishka lorsqu'ils prépareront leur proposition pour ce secteur prioritaire.
27	Déplacements d'extrémistes. Études visant à améliorer nos connaissances sur les personnes voyageant à des fins terroristes, comme les études de cas reposant sur des entrevues d'anciens participants mettant l'accent sur les questions de radicalisation menant à la violence et sur les processus de dé-radicalisation, et les recherches sur les traits de personnalité et les expériences des personnes qui ont travaillé dans des zones de conflit à l'étranger à des fins médicales ou à d'autres fins humanitaires pour examiner les raisons qui sous-tendent ce genre de participation non violente. Les soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des travaux réalisés dans le cadre du projet Kanishka lorsqu'ils prépareront leur proposition pour ce secteur prioritaire.
28	Projets concernant plusieurs services de police et organismes d'application de la loi qui démontrent la mise en œuvre de pratiques exemplaires dans la prise de décisions fondées sur des éléments probants. Les projets doivent démontrer comment la collecte, l'entreposage, l'analyse et l'échange de données sur les « appels de service » ou de « données de gestion de cas criminel » sont utilisés pour la prise de décisions opérationnelles et organisationnelles efficaces et en temps opportun.
29	Projets à l'appui de l'élaboration d'un système d'établissement de rapports normalisés à l'échelle nationale pour la collecte, l'organisation et l'analyse systématiques des données pertinentes sur les incendies qui sont recueillies dans toutes les régions du Canada et qui sont fournies par les organismes provinciaux et municipaux responsables de la lutte contre les incendies. Les projets doivent tenir compte du rapport sur la faisabilité d'une base de données nationale sur les incendies. Les projets doivent également tenir compte de la diffusion des connaissances et de l'information afin d'éclairer la prise de décisions concernant (i) l'augmentation des mesures de sécurité pour les collectivités canadiennes, (ii) une protection accrue de la santé et du bien-être des pompiers et des autres premiers répondants, et (iii) l'élaboration de politiques concernant les services d'incendie du Canada.
30	Études visant à éclairer la prise de décisions concernant les lacunes dans les connaissances sur le recrutement et la conservation de bénévoles dans les collectivités canadiennes pour la réponse aux besoins en matière de services d'incendie. Les études doivent éclairer les décisions organisationnelles et axées sur les services concernant les politiques, la formation, le recrutement et la conservation des bénévoles, en tenant compte de la participation de l'ensemble de la collectivité à la prestation d'un service d'incendie.
31	Études qui déterminent et documentent le profil des ressources humaines et les tendances démographiques affichées par la communauté des prestataires de services paramédicaux afin d'éclairer les décisions organisationnelles et axées sur les services concernant les politiques et protocoles clés en matière de niveaux de service, de déploiement des ressources, d'analyses comparatives cliniques, de politiques, de formation, de recrutement et de conservation.
32	Études visant à évaluer les enjeux en matière d'intégration technologique qui sont associés à l'utilisation croissante de la reconnaissance aérienne au moyen de drones à l'appui de la gestion des situations d'urgence et de la prise de décisions relatives à la sécurité de la collectivité. Les études doivent permettre de déterminer la technologie ainsi que les facteurs humains et le concept des enjeux opérationnels, et de relever les lacunes possibles dans les connaissances et la technologie qui empêchent d'optimiser le déploiement.
33	Projets pilotes intégrant une technologie interopérable novatrice et la surveillance par la télémédecine à l'appui de pratiques paramédicales durables dans la collectivité. Les propositions doivent inclure des partenaires fédéraux et provinciaux des soins de santé et présenter des avantages réels pour la sécurité de la collectivité.